

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE — FRANCFORT, LE 30 OCTOBRE.

On écrit de Celle, 19 octobre : Le *Courrier allemand* contient un recours en grâces des condamnés politiques déjà usés en notre ville depuis l'époque des troubles de Göttingue, privés ainsi depuis sept ans de leur liberté. Dans cette supplique, ils font un tableau affligeant de leur situation : ils témoignent le regret le plus profond et se disent pénétrés des sentiments sincères de fidélité et de dévouement envers le roi.

On écrit de Hanovre, 24 octobre : Il est maintenant hors de doute que les états de 1819, seront convoqués à l'exclusion complète de ceux de 1833 : l'arrêté royal de convocation paraitra dans quelques jours. Ainsi ce qu'à peine on oiait craindre, arrivera réellement, et avec cela disparaît la dernière possibilité d'un arrangement amiable des dissensions provoquées par la patente d'un arrangement amiable du roi Ernest. Dieu sait comment se terminera-t-elle ? Les conseillers du roi semblent compter sur la complaisance des corporations électorales. Attendons ce qui arrivera.

(G. d'Augsbourg)

On écrit de Hanovre, 25 octobre : S. M. le roi a convoqué pour aujourd'hui, à midi, le conseil des ministres sans y appeler les conseillers intimes de cabinet. On dit qu'il sera décidé dans ce conseil si les ministres garderont leurs portefeuilles. Des personnes bien informées prétendent savoir que la retraite des ministres n'est pas douteuse pour le cas où la loi fondamentale serait en danger. Suivant un bruit qui se répand il doit paraître le 27 de ce mois, une nouvelle patente royale.

On écrit de Berlin, le 23 octobre, que l'empereur Nicolas a changé de route et s'est rendu directement à Gelnischik, port du Caucase, où l'on croit que S. M. I. trouvera le général Wladimir, avec 10 à 12,000 hommes de troupes. On ne connaît pas le motif de cette nouvelle résolution.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 31 OCTOBRE.

La cour d'Angleterre prend le deuil jusqu'au 19 novembre à cause de la mort de sa reine de Hollande.

M. O'Connell vient d'acheter les terres de Dromquenny, Laca et Letter, dans le district de Kilkenny, qui donnent un revenu de 400 livres (10,000 fr.) par an.

Les nouvelles reçues aujourd'hui des districts manufacturiers ont d'une nature beaucoup plus satisfaisante que celles reçues antérieurement. C'est surtout à Liverpool que les affaires ont repris l'activité ; hier 30 octobre, il a été vendu à ce marché environ 10,000 ballots de coton brut, en grande partie produit américain, et les prix ont haussé d'un quart de denier par livre. Il est à remarquer que ces achats n'ont pas été faits par les spéculateurs, mais par les fabricans pour les besoins immédiats de leurs manufactures.

FRANCE. — PARIS, LE 1^{er} NOVEMBRE.

Le *Moniteur* du 4 novembre n'a point de partie officielle. Il ne publie point de documents officiels qu'on attend de Constantin, et qui ont été annoncés par le télégraphe. Nous lisons ce matin dans le *Journal des Débats* :

Nous sommes toujours sans nouvelles de Constantin. On ne peut guère expliquer ce retard que par le mauvais temps.

Une feuille ministérielle expliquait hier au soir ce retard par une erreur dans l'envoi des dépêches de Toulon.

Plusieurs courriers sont partis aujourd'hui pour l'Espagne, avec des dépêches du gouvernement.

Nous apprenons que l'ordre a été envoyé au commandant de l'*Hercule*, d'indiger une punition au prince de Joinville, lors de son retour à bord, pour avoir manqué à la discipline, en descendant son poste et en se rendant à Constantin, sans avoir reçu d'ordre de ses chefs.

Nous recevons ce matin les journaux de Toulon du 29 octobre. Le *Toulonnais* publie, d'après des lettres apportées par l'*Étna*, des détails sur la prise de Constantin. Ces détails ajoutent peu de chose aux faits que nous a fait connaître le premier rapport du général Valée, publié à Paris le 27 octobre, et qui n'était point parvenu à Toulon le 29. Voici un extrait du *Toulonnais* :

Le 16, le désarmement des Arabes et des juifs restés dans la ville fut ordonné sous la peine de mort.

Pendant l'action, la terreur des habitants avait été si grande, qu'on trouva dans le fond d'un ravin un grand nombre de femmes qui s'étaient précipitées du haut des rochers en tenant leurs enfants dans leurs bras.

Cinquante-cinq officiers sont tombés sur le champ de bataille victimes de leur courage et de leur dévouement. On porte le chiffre des morts à 6 ou 700.

La légion étrangère, commandée par M. de Bedeau a grandement justifié les espérances que l'on avait conçues de ses connaissances et de son courage déjà éprouvé à Anvers.

Le *Toulonnais* publie, en outre, la lettre suivante de Bone, en date du 25 octobre :

Il est arrivé plusieurs officiers de Constantin et du camp de Medjez-el-Amar. Les derniers arrivés sont partis de Constantin le 20. Ils annoncent que nos troupes jouissent paisiblement de leur chère conquête. Les soldats ont fait un grand butin ; mais le gouvernement n'a pas trouvé dans le palais du bey ses trésors : il les avaient emportés avec lui ; on y a pris, ainsi que dans les principales maisons de la ville, des armes, bijoux, tapis, vêtements et autres objets. Achmet n'avait pas emmené son harem composé de 450 femmes, qui sont venues offrir leurs trésors aux vainqueurs.

De vis le 43, jour de l'entrée des Français à Constantin, on ne s'est plus battu ni en dehors, ni en dedans de la ville. Les Arabes sont terrifiés d'un coup si extraordinaire ; leur perte a été considérable tant en tués qu'en blessés.

La grosse artillerie étant devenue inutile à Constantin, on l'a dirigée sur Medjez-el-Amar, où elle est arrivée.

MM. les princes de Nemours et Joinville, arriveront à Bone vers le 30 ; il s'embarqueront pour Alger.

Le choléra a presque entièrement disparu et nous jouissons d'un temps superbe.

Le *toulonnais* dit que les dépêches transmises au général Vallée par le courrier renferment l'ordre formel de laisser la division active prendre ses quartiers d'hiver à Constantin et aux camps de Medjez-el-Amar et de Chuelma.

M. François, ex-conventionnel, vient de mourir à Péronne, dans un âge très avancé.

Les Polonais se sont réunis hier, lundi 30 octobre, pour honorer et fêter la présence à Paris de lord Dudley Stuart, un des membres

distingués de la chambre des communes, qui a su obtenir un subside régulier du gouvernement et de nombreux dons pour les Polonais réfugiés en Angleterre, et qui en sa qualité de vice président de la Société des Amis de la Pologne dans ce pays, a rempli les fonctions de distributeur de ce subside à plus de sept cents de ses infortunés. La Société littéraire polonaise de Paris avait, en 1835, décidé qu'un portrait du noble lord serait gravé sur acier par M. Oleszewski, artiste polonais connu par son rare talent.

Dans une séance extraordinaire et publique qui a réuni tout ce que les Polonais comptent parmi eux d'hommes marquans et distingués, la Société littéraire a présenté au noble lord la planche de son portrait, et l'a commenté par l'organe de son président (*J. des D.*)

Plusieurs agens du gouvernement sont partis ces jours-ci pour Bruxelles, afin de continuer les négociations relatives au nouveau tarif de Belgique et de faire connaître au gouvernement belge les avantages d'une liaison entière entre les deux pays.

AFFAIRES D'ESPAGNE. (Correspondance particulière.)

Madrid, 25 octobre 1837.

On assure que le décret de dissolution des cortès paraitra le 6 du mois prochain.

Le général Lorenzo qui a escorté les carlistes jusqu'aux rives de l'Èbre, sans les attaquer, bien qu'il eût avec lui 6,000 hommes, s'est renforcé de 4,000 hommes d'infanterie et de Léon Iriarte. Il est probable qu'il s'établira une ligne d'observation, et que se retranchant dans une attitude passive, il n'envahira pas le pays ennemi.

L'incapacité du ministre actuel des finances sert les projets des exaltés. M. Sejiara ne trouve de ressources pour rien. C'est un tremblement qui s'effacera bientôt devant la hardiesse ambitieuse de M. Pizarro.

Les cortès ont préféré à la discussion du mémoire du ministre des finances et à celle du projet de consolidation de la dette, des délibérations sur l'exploitation des mines de fer argent concédées à M. Rothschild ; l'acharnement que l'on met à vouloir faire casser dans les premiers mois de l'année prochaine le privilège de la maison Rothschild tient à la cupidité de certains employés de l'administration qui en rendant au gouvernement la direction de cette exploitation se promettent d'en tirer eux-mêmes bon parti.

Bayonne, 29 octobre.

Les carlistes ont repassé l'Èbre en trois corps. Deux avec Z. riatgeui et don Sébastien par le gué de Revenga, le 20 et le 21. Il se sont cantonnés à Estella et à Penacerrada. Le troisième a passé par le gué de Cella Perla.

Des renseignements de bonne source annoncent que D. Carlos de sa personne était entré inconnu avec Zariatgeui et que de Penacerrada il est parti pour la biscaye. Tous les bataillons rentrés n'ont pas plus de 150 à 200 hommes ; ils étaient fort de 7 à 800 hommes quand ils sont partis. La désertion est pour beaucoup dans cette diminution énorme de leur effectif.

Il parait qu'Espartero est déjà à Logrono avec 15,000 hommes et 10,000 chevaux. La guerre va recommencer avec plus d'acharnement. On raconte des détails très curieux sur la petite cour de don Carlos, divisée en deux parties bien prononcées d'absolutistes et de libéraux ; parmi ceux-ci figurent tous les chefs navarrais et basques, notamment Vil aréal et Latorre ; les plus marquans parmi les autres sont Moreno et les prêtres qui entourent le prétendant.

HOLLANDE. — AMSTERDAM, 1^{er} NOVEMBRE.

Le *Handelsblad* du 30 octobre publie par correspondance de Francfort, un article très remarquable et dont voici les principaux passages :

On regarde ici comme très remarquable le langage des journaux ministériels de Belgique, qui se montrent très satisfaits du discours du roi Guillaume, pour la raison que ce discours laisse entrevoir la continuation du statu quo, état de choses dont les Belges n'ont pu se féliciter. Ces journaux vont jusqu'à dire que la *consolidation* du statu quo est le comble de leurs vœux. Et ceci n'est pas étonnant. La Belgique ne peut que perdre à un arrangement avec sa rivale ; elle se verrait chargée d'une grande partie de la dette hollandaise (*een groot gedeelte der hollandsche schuld*) ; elle perdrait la moitié de deux belles provinces qu'elle occupe aujourd'hui, ainsi que la libre navigation de l'Escaut, attendu que les 24 articles ont admis en principe l'établissement d'un péage. En outre, la Belgique jouit actuellement de communications parfaitement libres avec l'Allemagne, non seulement par terre mais aussi par eau, à travers la Hollande, sous pavillon hollandais. Il est donc facile à concevoir que la Belgique soit satisfaite d'un pareil état de choses, et qu'elle cède volontiers, contre de pareils avantages, les forts de Lille et de Liekensloek.

Est-il possible de croire qu'il y ait encore en Hollande des personnes qui désirent une restauration entière ou partielle avec la Belgique ? Ne voit-on pas que les quelques soi-disant orangistes de Belgique ne consultent que leurs intérêts et qu'ils voudraient exploiter de nouveau les colonies hollandaises pour favoriser Gand et Anvers aux dépens d'Amsterdam et de Rotterdam ? Si la Hollande a pu supporter tant de charges depuis sept ans, ne faut-il pas attribuer ce bonheur à la possession exclusive de ses colonies ? Et les Hollandais seraient-ils encore disposés à partager cet avantage avec les Belges ? Vraiment, celui qui peut croire encore à cette chimère n'est pas Hollandais et ne connaît pas l'esprit commercial de la Hollande.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 3 NOVEMBRE.

Le *Courrier belge* dit que M. le baron de Norman, ex-sous-lieutenant et propriétaire à Westmale, a été nommé ambassadeur de Belgique près des républiques de l'Amérique du Nord et du Sud.

À l'élection du 30 octobre à Mons, M. Chalon a obtenu 76 voix, M. Lignan 70, et M. le lieutenant colonel Gréindl 20.

Il résulte des prix moyens tirés le 31 octobre que, d'après les dispositions de la loi du 31 juillet 1834, les droits d'entrée pour le froment et pour le seigle sont fixés comme suit : froment, fr. 37 50 les 10,000 kilogrammes, seigle, 21 50.

On fait en ce moment circuler une liste de souscription tendant à doter le Musée de Bruxelles d'un buste du célèbre statuaire Godecharles, par M. Puyenbroek. Cette souscription est ouverte jusqu'à concurrence d'une somme de trois mille francs. Le buste dont il s'agit, après avoir figuré honorablement à la dernière exposition d'Anvers, a été transféré dans la galerie du Musée de Bruxelles, où il est maintenant exposé aux regards du public.

M. de Bériot va partir incessamment pour se rendre dans les principales villes d'Allemagne. Samedi prochain au soir, l'harmonie d'Ixelles,

renforcée d'un grand nombre d'amateurs de Bruxelles donnera un concert d'adieu à notre célèbre artiste.

— Avant-hier, vers 7 heures du soir, le baromètre de Brand frères, opticiens, marquait 27 pouces (73 centimètres environ), ce qui correspond à tempête.

— On écrit d'Anvers, 2 novembre : Hier dans l'après-midi, à la marée montante, il a venté très fort du sud-sud-ouest. À l'exception de deux ou trois navires de l'intérieur amarrés à nos quais, qui ont reçu de légères avaries et qui se sont réfugiés dans les canaux, les bâtimens en rade ont bien résisté. Le bateau à vapeur du passage a été encore cette fois d'une grande utilité en remorquant dans le canal St Jean une allège qui par une charge énorme de planches sur ses écoutilles, eût couru un grand danger, l'eau étant très-houleuse devant la ville.

La cheminée à vapeur du sieur Stordian, rue des Peignes, a été renversée par l'impétuosité du vent et a par sa chute endommagé la toiture vitrée de sa cour.

— Au 31 octobre il y avait 266 navires dans le port d'Anvers ; 128 dans les vieux bassins ; 138 dans les canaux le long des quais et en rade.

Peu de personnes ont une idée du haut prix des chevaux anglais, qui servent à la reproduction ; nous croyons utile de faire connaître combien viennent d'être vendus, il y a huit jours, plusieurs étalons, juments et poulains du haras de Hampton Court et de celui de sir Mark Wood, en Angleterre. Une jument Alzane, nommée *Carnaria*, a été vendue par lord Georges Bentinck pour 1,500 guinées ou 38,750 fr. Un poulain de cette jument, âgé de 18 mois, 1,050 guinées ou 26,250 fr. Le jument *Lucetta*, 1,000 guinées ou 25,000 fr. Un poulain de cette jument, âgé de 8 mois, 640 guinées ou 16,000 fr. Une autre jument dont nous n'avons pas le nom, âgée de 16 ans, a été vendue 950 guinées ou 23,750 fr. à lord Bentinck. Lord Seymour a acheté deux juments hors d'âge pour 600 guinées ou 15,000 fr. *Fleur-de-lis*, âgée de plus de 29 ans, a été vendue 550 guinées ou 13,750 fr. L'étalon *Colonel*, âgé de 14 ans, a qui on reproche des défauts et de ne donner que des produits peu distingués a été vendu 1,550 guinées ou 38,750 fr. à un anglais. L'étalon *Ædon*, cheval âgé et défectueux, a été acheté 900 guinées ou 22,500 fr. pour la Russie. Deux étalons arabes de petite taille et déjà âgés ont été vendus (120) guinées ou 30,000 fr.

Bruxelles, trois heures. — La bourse a été très-froide, principalement à cause du manque de nouvelles de Paris. Les valeurs nationales ont cependant eu une très-bonne tenue : Société générale titres en nom fr. 786 A. demandés ; certificats au porteur émission de Paris 1665 A. ; Société de Mutualité vivement recherchés et cotés 1127 50 (112 3/4) et A. ; Banque de Belgique 1422 50 (142 1/4) P. ; Actions Réunies 1023 75 (102 3/8) A.

L'actif espagnol a été totalement négligé, la cote de Paris pouvant seule lui donner l'impulsion, il a été fait quelques bagatelles à 19 3/4, et on reste à 19 7/8 nominal ; primes à un mois 20 1/4 dont 1 P.

LIÈGE, LE 4 NOVEMBRE

Depuis sa transformation en journal industriel, le *Courrier Belge*, qui oublie trop souvent qu'il est le représentant et l'organe d'intérêts tout pacifiques, n'avait point publié d'article qui fût écrit avec autant de mesure et de convenance que celui qui a paru, il y a quelques jours, dans ses colonnes, en réponse à des observations qu'il avait provoquées, de notre part, sur l'utilité de l'intervention de l'état dans l'établissement des Sociétés anonymes. Le ton de sa polémique, de tranchant et de hautain qu'il était auparavant, est devenu presque modeste, et les formes agressives et injurieuses dont il se plaisait naguères à révéler ses pensées, ont fait place à des expressions avouées par la raison et le bon goût. Nous félicitons le *Courrier* du changement qui vient de s'opérer dans le mode de combattre les opinions de ses adversaires, et nous souhaitons qu'il persiste dans la voie de modération où il vient d'entrer.

Si ses doctrines d'économie sociale sont vraies et dignes de l'approbation des hommes éclairés, il est inutile de chercher à les propager par la violence ; elles pénétreront d'elles-mêmes dans les esprits, et sauront, tôt ou tard, y conquérir une place inexpugnable ; si, au contraire elles sont fausses, et réprochées par la raison publique, on ne parviendra point, par une prédication forcée, à les faire changer de nature. L'outrage et l'injure ne peuvent ordinairement que deux choses : que celui qui se sert de semblables armes est un homme mal élevé, et que la cause qu'il défend est mauvaise. Si vous voulez finir par avoir raison, commencez par raisonner. Les emportemens, les éclats de colère, les gestes fiévreux ne sont pas des argumens, et quiconque employe, pour convaincre ses adversaires, des moyens aussi peu logiques, peut être soupçonné, à bon droit, de ne pas en avoir d'autres au service de la thèse qu'il s'est chargée de défendre.

Le *Courrier Belge*, qui a longtemps méconnu ce précepte, vient d'y rendre un éclatant hommage, par la décence et le sérieux presque urbanité de langage qui caractérise sa dernière réponse au *Politique*. C'est une espèce de manifeste adressée aux hommes impartiaux, sur l'inutilité de l'autorisation royale, dans les Sociétés anonymes. Il y règne bien encore un peu de fatuité, de présomption, mais on pardonne facilement ce travers à un homme d'esprit, qui appartient à la grande nation, et qui ne saurait avoir pour nous autres Belges, gens rétrogrades et obtus, la même estime qu'il porte à ses honorables compatriotes. On y découvre même encore quelques traces d'un défaut moins excusable, l'habitude de suspecter les intentions de ses adversaires, d'interpréter à mal leurs paroles, de ne tenir aucun compte de ce qu'ils ont dit et répété vingt fois, de prendre leur lassitude pour de l'impuissance, et de chanter victoire, non après un combat décisif, mais après une simple escarmouche suivie d'une sus-

**GRAND ASSORTIMENT
D'ÉTOFFES D'HIVER.
ORBAN-XHENEMONT,**

RUE DE L'UNIVERSITÉ,
Vient de recevoir UN GRAND CHOIX DE MÉRINOS ANGLAIS UNIS, Brochés, et Imprimés, Satin-laine, Thibet, ainsi que des MÉRINOS FRANÇAIS, assortiment complet de Schals Tartan Imprimés et autres, Flanelles, Foulards, et beaucoup d'autres objets trop longs à détailler.

PRIX DE QUELQUES ARTICLES:
MÉRINOS à 19 et 21 sous et prix plus élevés.
GRANDS SCHALS TARTAN imprimés à 15 francs.
FLANELLES depuis 10 sous jusqu'à 34 sous.
FOULARDS DES INDES, dessins nouveaux, de 4 à 6 frs. 1791

CESSATION DE COMMERCE.

M^{me} JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT D'ILE, N° 833, FAIT DES RABAIS CONSIDÉRABLES sur les prix de ses MARCHANDISES D'HIVER qui consistent en Mérinos Français et Anglais, Napolitaine, Satin-Laine, Flanelle, Demi-Draps, Schals de tous genres, Gilets de satin et autres, Bas lainé, etc. 1730

**FABRIQUE DE PELLETERIES,
RUE DE LA RÉGENCE, N° 14.**

Le sieur Gérard PENON, fabricant de Paris, ci devant rue du Pot d'Or, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de TRANSFÉRER SA FABRIQUE ET SON MAGASIN à l'adresse ci-dessus; on y trouve constamment un assortiment considérable et varié d'articles confectionnés avec le plus grand soin et dans le goût le plus nouveau, tels que Manchons, Boas, Pelatines, Collets de Manteaux, Colliers, etc.

Ses nombreuses relations avec les grands marchés de l'Allemagne le mettent à même d'offrir à plus de 20 pour 100 au-dessous des prix ordinaires.

Il vend en GROS et en DÉTAIL et entreprend tout ce qui concerne cette partie. 1907

ALEXANDRE CLOSE,

MARÉCHAL-CARROSSIER, de BRUXELLES, est arrivé à Liège pour s'y fixer. Il a l'honneur d'annoncer au public qu'il a SIX OMNIBUS A VENDRE à des prix très-modérés. Comme il en répond pour UN AN, le paiement ne s'effectuera qu'après ce terme écoulé. S'adresser Quai de la Sauvenière, N° 851, où se trouvent des OMNIBUS à LOUER à raison de 3 francs par jour. 1974

**Nouveaux ateliers de reliures
DE P. J. POLAIN,**

RUE SAINT-GANGULPHE, N. 658, PIED DU PONT D'ILE,
A LA LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
DE
MM. M. L. ET A. POLAIN.

Le sieur P. J. POLAIN a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir ses ateliers; les amateurs y trouveront des reliures simples et solides, à bon marché, et des reliures de luxe d'après les beaux modèles des Bauzonnet, des Kothler et des Thouvenin; cartonnages de Berlin, cartonnages anglais en percaline et autres; portefeuilles simples ou avec mosaïques pour album, etc., etc. Le tout à des prix fort modérés. 1959

HUITRES ANGLAISES et ANCHOIS ch. HARDY, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDRIY, derrière PHôtel de Ville.

On DEMANDE une SERVANTE. S'adresser rue Féronstrée, n° 778. 2027

QUARTIER à LOUER, rue devant la Madelaine, n° 273.

Henry LECOMTE, professeur, rue Agimont, N. 524, continue à donner chez lui, et en ville, des leçons de COMMERCE, TENUE DE LIVRES et DROIT COMMERCIAL.

TRÈS BEAUX TABLEAUX D'ÉGLISE A VENDRE,
par BERTHOLET-FLÉMALLE, DAMERY, CRAYER-CORNEILLE DE VAS LAMBERT, LOMBARD ET FISEN, rue St. Séverin, n. 714. 1996

A des prix très-modérés, forte partie de BONS VINS DE BOURGOGNE des années 1831, 1832 et 1834, au n° 69, faubourg Ste. Marguerite. 1927

A LOUER pour le 1er décembre, ou Noël prochain, UNE JOLIE MAISON, sise Quai de la Sauvenière n. 10. S'y adresser les lundis, mercredis et vendredis, de 10 heures à midi.

A VENDRE UN COFFRE-FORT audit numéro.

AVIS.

L'adjudication de la fourniture du PAIN BLANC à l'hôpital militaire de Liège pour l'an 1838, n'ayant pas été approuvée par M. le ministre de la guerre, il sera procédé à cet établissement, VENDREDI 10 NOVEMBRE courant, à midi précis, à une nouvelle adjudication. 2031
Liège, le 3 novembre 1837.

A LOUER AU FAUBOURG St. LAURENT, N° 1083,

UN TRÈS BEAU

QUARTIER INDÉPENDANT

MEUBLÉ OU NON,

Avec remise, écurie, si on le désire, et la jouissance d'un grand jardin.
Au même n° il y a à vendre UN TRÈS BEAU DROUSKI TOUT NEUF ET UNE BIROUCHETTE. 518

MARDI 14 NOVEMBRE 1837, A 10 HEURES,

IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE BELLE MAISON

Située à Liège, rue St. Martin n. 648 et 649 avec cour, jardin, etc.
On peut voir cette maison tous les jours de 2 à 5 heures. S'adresser à M^e RENOZ, dépositaire des titres de propriété. 1999

VENTE D'UNE BELLE MAISON DE COMMERCE.

JEUDI 30 novembre 1837, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M^e RENOZ, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES D'UNE BELLE MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue Vinave-d'Ile, n. 603, composée de plusieurs corps de bâtiments, cours, etc.

2° d'un PETIT BATIMENT avec cour situé à Liège, rue du Mouton Blanc.
S'adresser pour les conditions de la vente à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 2025

JEUDI, 9 NOVEMBRE, A DEUX HEURES DE RELEVÉE,

ET JOURS SUIVANS,

**VENTE D'UNE BELLE ET GRANDE COLLECTION
D'ARBUSTES ET PLANTES RARES
A LA SALLE DE F. THONNARD, RUE FÉRONSTRÉE,**

CONSISTANT :

En beaux Camélias, Plantes vivaces, Pivoines en Arbres, Rosiers pyramidaux du Bengale et autres, Magnolia, de Superbes Rhododendrum très forts, Belle Collection de Danlea et autres objets pour jardins anglais. 2035

CATALOGUE

D'UNE BELLE

**COLLECTION DE LIVRES
ET D'ANTIENS MANUSCRITS,**

D'Histoire, Littérature, Philosophie, Théologie, Ecriture-Sainte, Droit, Médecine, etc., etc.,

Dont la vente aura lieu JEUDI 30 novembre, MARDI 5 et JEUDI 7 décembre 1837, à 2 heures de relevée, à la SALLE DE VENTES de A. DUVIVIER, rue Velbruck, n° 452, où le CATALOGUE se distribuera le 13 novembre courant. 2032

UNIVERSITÉ DE LIEGE.

Faculté de Médecine.

La place de chef de clinique interne et celle de chef de clinique externe, à l'hospice de Bavière, seront mises au concours, la première lundi 13 novembre à 3 heures, et la 2^{me} le lendemain à la même heure.

Les élèves qui désirent concourir sont invités à se faire inscrire chez M. ANSIAUX, secrétaire de la faculté, rue Féronstrée, n° 780.

LUNDI 20 NOVEMBRE 1837, à dix heures du matin,
Chez la veuve BOSLY A GHERATTE, où on doit s'adresser,

LA VIEILLE ÉGLISE

DU MÊME LIEU,

Sera mise en vente par le notaire GRÉGOIRE, pour être démolie, dont la démolition produira des poutres, vernes, wères, terrasses, planches, ardoises, ferailles, plomb, pierres de taille et autres, briques, très grands pavés et des petits, et tout ce qui était nécessaire à une bonne et ancienne construction. Il sera accordé des facilités pour le paiement du prix. 2023

ADJUDICATION

DE

TRAVAUX

A EXÉCUTER A L'ÉGLISE DE St.-PHOLIEN, A LIÈGE.

MERCREDI 15 NOVEMBRE, à 10 heures du matin,

LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'ÉGLISE DE SAINT-PHOLIEN

Rendra en adjudication publique, par voie de soumissions et ensuite au rabais, les TRAVAUX à exécuter pour la CONSTRUCTION D'UNE TOUR à faire à ladite église.

Le plan et le cahier des charges sont déposés au presbytère où l'on peut en prendre inspection. 2037

VENTE DE MEUBLES.

MARDI 7 novembre 1837, 2 heures de relevée, il sera procédé, rue sur la Fontaine à Liège, par le ministère de M^e RENOZ, notaire, à la vente aux enchères D'UN MOBILIER composé de tables, chaises, commodes et batterie de cuisine, literies, etc. 2024

LUNDI 20 NOVEMBRE 1837, 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères, d'une bonne MAISON, située à Liège, faubourg d'Avroy, n° 789, enseignée du Barbeau. Derrière cette maison se trouve un grand jardin, d'une contenance de 4 verges environ.
S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 2026

EGLISE. — CONSTRUCTION.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHAUDFONTAINE adjudgera publiquement, maison du sieur Henry MORAY, le MARDI 14 NOVEMBRE, à 10 heures du matin, les TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE, dont les plans et cahier des charges sont à voir tous les jours au secrétariat. 2000

VENTE DE BOIS

DE

HAUTE FUTAIE ET TAILLIS

LUNDI, 20 NOVEMBRE 1837, A UNE HEURE DE L'APRÈS-DINER, M. de FABRI-BECKERS, rentier à Liège, fera vendre, en hausse publique, par le notaire BERNARD, dans ses propriétés à L'ENTOUR DU CHATEAU DE GRACF,

QUANTITÉ DE MARCHÉS

DE BOIS

DE PEUPLIERS, FRÊNES, ORMES ET BOIS BLANCS, d'une grosseur et d'une élévation peu communes; ainsi que DIVERSES PORTIONS DE BEAUX TAILLIS.
A CRÉDIT. 2021

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION,

D'UNE

BELLE MAISON,

AVEC JARDIN AVANTAGEUSEMENT SITUÉS,

LUNDI 20 NOVEMBRE 1837, à dix heures du matin,

Au local des séances de M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, sis rue Mont-St.-Martin, le notaire LAMBINON, procédera à la vente publique :

D'UNE MAISON, nouvellement bâtie, avec four, fournil, puits, cour et autres dépendances et 17 ares 45 centiares de jardin y contigu, situés au HAUT-PRÉ, en lieu dit près de BURANVILLE, commune de Liège, joignant du levant au chemin, du midi à Closset, du couchant à MM. Julin et Cloes, et du nord à ce dernier.

Ces immeubles sont occupés par trois différents locataires. Ils seront d'abord exposés en deux lots, puis réunis en un seul.

De grandes facilités seront accordées pour le paiement du prix.

S'adresser audit notaire ou à M. le juge de paix susdit, pour connaître les conditions. 2033

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE LUNDI 6 NOVEMBRE 1837, A DEUX HEURES,

Le notaire PAQUE, VENDRA DÉFINITIVEMENT AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, en son étude, rue Souverain-Pont, la

MAISON DE COMMERCE,

SISE A LIÈGE, SUR LE PONT-D'ILE, N° 35,

Donnant en Vinave-d'Ile et vis-à-vis de la rue des Dominicains; on peut l'acquérir de gré à gré avant le jour ci-dessus fixé. S'adresser à la dite maison, audit notaire ou au n° 960, rue neuve. 1804

VENTE PUBLIQUE DE FONDS-RURAUX,

LUNDI 27 NOVEMBRE 1837, à 9 HEURES DU MATIN,

LE NOTAIRE RADELET, de résidence à Ougrée, PROCÉDERA en la demeure de la dame veuve FOSSOUL, cabaretière à SERAING,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, DE 23 HECTARES

JARDINS, PRAIRIES ET TERRES, SITUÉS EN LA COMMUNE DE SERAING,

Et tenant à des propriétés de la Société des Hauts Fourneaux, de l'Espérance, de MM. Gilon, Chefnay, Dartois, Loutot, Marie de Fraiture et autres.

Ces héritages seront d'abord exposés partiellement, ensuite réunis en masse.

Il sera facultatif aux acquéreurs d'obtenir des facilités au sujet du paiement.

S'adresser en l'étude à OUGRÉE pour la communication des titres, du plan figuratif et du détail des immeubles à vendre.

MARDI 21 NOVEMBRE 1837, neuf heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

Par devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont Saint Martin, par le ministère de M. RENOZ, notaire en cette ville,

DES IMMEUBLES

ci après désignés; savoir:

- 1er. Lot. UNE PRAIRIE, située commune de HODY, vis à vis la Chauche, contenant 5 bonniers.
2me. Lot. UNE MAISON avec JARDIN, située à STEMBERT, arrondissement de Verviers.
3me. Lot. UNE RENTE de 4 frs. 50 c., due par le sieur Parent, de Fozz.
4me. Lot. UNE RENTE de 5 muids 7 setiers, due par M. Vincent Lamarche, de Liège.
5me. Lot. UNE RENTE de 12 frs. 15 c., due par M. Jacquemin, de Flémalle.
6me. Lot. UNE RENTE de 9 frs. 11 c., due par Gilles Riga, des Tawes.
7me. Lot. DIX-SEPT RENTES, dues par divers.
S'adresser pour les conditions de cette vente à M. RENOZ, notaire.

VENTE D'IMMEUBLES,

SITUÉS

A BARVAUX-CONDRUZ, PRES HAVELANGE, POUR SORTIR D'INDIVISION.

Il sera procédé le MERCREDI 8 NOVEMBRE prochain, à neuf heures du matin, par le ministère du notaire PETERS, et au domicile de la dame veuve HODY, à Barvaux-Condruz, A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES suivants, situés audit lieu, et communes environnantes:

1. UN CORPS DE FERME,

avec environ CINQUANTE BONNIERS METRIQUES de JARDIN, VERGERS, PRAIRIES, TERRES LABOURABLES, ET TREUX.

2e Une MAISON de MAÎTRE, bâtie en pierres et couverte en ardoises, ayant trois places, cabinet et lavoir au rez de chaussée, et six chambres à l'étage, avec bâtiments divers, tels que grange, écurie, remise, fournil, etc., etc., beau jardin, prairies arborées de la contenance d'environ deux à trois bonniers.
Plus DEUX PIÈCES DE TERRE, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS.

3e UNE PRAIRIE ET TERRAIN, situés au Champ du Bois, de la contenance d'environ HUIT BONNIERS.

4e DIVERSES PIÈCES DE PLANTIS ET BOIS, de la contenance d'environ 10 BONNIERS.

5e UN ENCLOS, situé en lieu dit sur le Bois, commune de Barvaux, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS.

6e Enfin PLUSIEURS RENTES en argent et en nature, très bien hypothéquées.

NOTA. La plupart des terres sont de très bonne qualité, et l'une d'elles, située en lieu dit Martimont, audit Barvaux, contient selon la notoriété publique, une mine de houille, dont on pourrait tirer un grand avantage dans ce pays, où le besoin s'en est toujours fait sentir.

On accordera de grandes facilités pour le paiement, et l'on pourra, au gré des amateurs, faire plusieurs lots des parcelles situées dans les environs de Barvaux.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. PETERS, notaire à HAVELANGE, dépositaire de la carte figurative, etc., etc.

LE JEUDI, 9 NOVEMBRE 1837, à trois heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, en son étude, sise rue Féronstrée, n° 588,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES BIENS DONT LA DÉSIGNATION SUIT,

Situés à Ans, commune d'Ans et Glain, lieu dit Ruelle de Ster.

1er. lot. — Une MAISON portant le n° 211, composée de deux pièces au rez de chaussée, d'un bâtiment propre à y établir une distillerie ou une brasserie, cour, jardin et toutes dépendances d'une superficie de 5 ares 32 centiares, joignant d'un côté au sieur Boinem; d'un autre au chemin; d'un 3e au lot ci-après, et du Nord à Michel Matriche.

2me. lot. — Une petite MAISON portant le n° 210, et toutes dépendances, joignant d'un côté, au lot qui précède; d'un autre au chemin; d'un 3me, au sieur Quittis, et du 4e au sieur Boinem.

3me. lot. — Un JARDIN ou COTILLAGE, contenant 14 ares 66 centiares, joignant d'un côté à la Ruelle de Ster, d'un 2me, à Gérard Colson; d'un 3me, à Jacques Colson, et du 4e à Marck Colson.

4me. lot. — Un HECTARE 21 ares 90 centiares de PRAIRIES plantées d'arbres et terres labourables, en quatre parcelles séparées par des haies, joignant d'un côté, à Gérard Colson et à Mme. Rome; d'un autre à Jacques Pasque; d'un 3me, à Mlle. Hardy et à Pierre Colson, et du devant à un terrain vague.

5me. lot. — Une PIÈCE DE TERRE ou COTILLAGE, contenant 42 ares 18 centiares, joignant d'un côté au chemin; d'un second à Léonard Lajoie, et des 3me, et 4me, à Pierre Colson.

S'adresser pour visiter ces biens en la demeure à Ans, ruelle de Ster, n° 211, du sieur Jacques PASQUE, et pour connaître les conditions, en l'étude dudit M. GILKINET.

BELLE VENTE

BOIS ET TERRES.

Le JEUDI 9 novembre 1837, aux neuf heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. PAQUE, Notaire à Liège, et par devant M. le Juge de Paix du canton de St Trond, en la demeure de M. RENSON, Hôtel de l'Europe, à Saint-Trond, à la vente aux enchères publiques des IMMEUBLES ci-après désignés, situés à Mever-sur-St. Trond.

PREMIER LOT.

Un bois dit Grand Milenbrouck, divisé en deux parties comme suit:

A. La première partie à prendre du côté du midi contient 641 ares 41 centiares.

B. La seconde partie à prendre du côté du nord contient 1219 ares 55 centiares.

Ces deux parties seront adjugées séparément.

L'ensemble tient du levant à M. Loyaerts et le comte d'Oultremont, du midi à l'Allée composant le 2e lot, du couchant à M. Charles Delpierre, du nord à M. Loyaerts.

2me. LOT.

Un languette de bois formant une allée, grande de 4 ares 90 centiares, tenant du nord au bois dit Grand Milenbrouck ci-dessus, et des trois autres côtés à M. Charles Delpierre.

3me. LOT.

Un bois dit Kleynen Lochtemberg, contenant 106 ares 78 centiares, tenant du levant à M. Loyaerts, du midi au bois dit Grand Milenbrouck ci-dessus désignés et à M. Lambert Delpierre, du couchant audit Delpierre, du nord au 4e lot et à la veuve Kleykens.

4me. LOT.

Un bois dérodé maintenant semé de sapins, nommé Kleynen Lochtemberg, contenant 156 ares 88 centiares, tenant du levant à la veuve Kleykens, du midi au 3e lot, du couchant à M. Delpierre, et du nord au 5e lot.

5me. LOT.

Un bois dérodé maintenant semé en sapins, nommé Grooten Lochtemberg, contenant 224 ares 35 centiares, tenant du levant à M. Loyaerts, du midi à la veuve Kleykens et au 4e lot, du couchant à M. Lambert Delpierre, du nord au 6e lot.

6me. LOT.

Un bois dit Grooten Lochtemberg, contenant 567 ares 56 centiares, tenant du levant à M. Loyaerts et le comte d'Oultremont, du midi au 5e lot, du couchant à M. Delpierre, du nord au chemin de Nieuwenhoven à Cosen.

7me. LOT.

Un bois dit Mugebosk aujourd'hui dérodé et mis en culture, contenant 317 ares 55 centiares, tenant à un chemin de décharge, les bois dits Wezermael, Minsebrouck et Savelkuyt et à M. Delgeur.

8me. LOT.

Un bois dit Savelkuyt aujourd'hui défriché et mis en culture, contenant 282 ares 11 centiares, tenant au 7e lot, à M. Soigner, une décharge publique et à M. Delgeur.

On pourra prendre connaissance des conditions de cette vente au bureau de M. le juge de paix susdit, en la demeure de M. RENSON, hôtel de l'Europe à St. Trond, en l'étude de M. DEJAER, législateur, place Ste. Claire, à Liège, ou en celle de M. le notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, audit Liège.

BELLE VENTE DE RASPE

Le 8 NOVEMBRE 1837, à midi, en la demeure de J. Jos. GIMINE, garde à Surlemet, commune de Couthuin, M. le chevalier DE MELOTTE d'ENVOZ, fera VENDRE à l'enchère environ

15 BONNIERS DE RASPE,

ESSENCE CHÊNE DOMINANTE, divisés en grandes portions, croissant dans ses bois nommés COUGNON, XHINON, près de Cougnou, TROU à LA CURIE et BORDIA, commune de COUTHUIN REPPE, à portée de la Meuse. Cette raspe contient POUTRÉS, WÈRES, ETANÇONS, etc.

Aussitôt après cette vente, M. le chevalier De MELOTTE DE LAMALLE, fera VENDRE à l'enchère, chez ledit GIMINE:

TROIS BONNIERS DE RASPE,

Essence chêne dominante,

divisés en grandes portions, croissant dans son bois du Bas-Pré, commune de Bas-Oha; tout à portée de la Meuse.

Ces 2 ventes auront lieu à CRÉDIT et à la recette du notaire LOUMAYE.

PASTILLES PECTORALES

AU BAUME DE TOLU, d'HAYWARD, de Londres, avantageusement connues depuis long-temps par leur efficacité contre les Rhumes opiniâtres, la toux, l'enrouement, l'asthme, la coqueluche et autres affections de poitrine et d'estomac.

Prix: 2 frs. la boîte au dépôt, chez M. DAVREUX, pharmacien, place du marché, n° 9, où l'on trouve également les PILULES ÉCOSSAISES purgatives d'ANDERSON, à 1. 60c. la boîte, avec l'instruction.

GARDE CIVIQUE. — VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins invite les individus appartenant au premier ban de la garde civique, et qui ont acquis le droit de passer dans un des bans sédentaires, et ceux de ces derniers bans qui, ayant accompli leur 5e année avant le premier janvier prochain, ont droit de réclamer leur radiation définitive de ladite garde, à se présenter avant le 20 novembre prochain, au bureau militaire à l'hôtel de ville, entre huit heures du matin et midi, à l'effet de se faire comprendre dans la liste à réviser pour les opérations de la levée de 1838, en conformité de l'instruction ministérielle du 21 décembre 1831.

La formation de cette liste ne pouvant être ajournée au-delà du terme ci-dessus fixé, ce délai sera de rigueur, et les réclamations tardives devront être remises à l'examen prochain.

Liège, le 25 octobre 1837.

Le président, Louis JAMME.

Logements militaires. — Rôle de répartition pour le quartier du Nord.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les habitants du quartier du Nord que le rôle des logements militaires pour ce quartier vient d'être révisé en exécution de la décision du conseil communal en date du 20 décembre 1836, et qu'ils peuvent en prendre inspection, pendant tout le mois de novembre prochain, au bureau de police à l'hôtel de ville.

Le bureau sera ouvert à cet effet les mardi, mercredi, vendredi et samedi, depuis quatre heures jusqu'à six heures du soir.

Un registre en est déposé afin que les intéressés puissent, s'il y a lieu, y insérer leurs observations ou réclamations.

A l'hôtel de ville, en séance, le 30 octobre 1837.

Le président, Louis Jammé.

BOURSES.

PARIS, LE 2 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Act. de l. B. de Fr.', 'Nap. Cert. Falc.', 'Esp. Ardoin 1834'.

BRUXELLES, LE 3 NOVEMBRE.

Table with 4 columns: Fonds belges et étrangers, Suite des actions, Changes, Actions industrielles. Includes 'Dette active', 'Emp. Rotsch.', 'Fin. cour.', 'E. de la ville 1832', 'HOLL. Dette active', 'Rente domaniale', 'AUTRICHE. métal', 'NAPLES. Falconnet', 'ESPAÑ. Dette act.', 'dette passive', 'FORT. Dona Maria', 'BRESIL 1824.', 'ROME. 1831.', 'CHANGES', 'AMST. ct. jours.', 'LOND. ct. jours.', 'PARIS. ct. jours.', 'Soci. Gén. en fl.', 'ém. de Par.', 'Société de Com.', 'Banque de Belg.', 'H. Somb. et O.', 'S. aut. Fourneaux', 'Charbon Fléou.', 'Banque Foncière', 'Ch. H. et W.', 'Ch. Sclessin', 'Entrep. Industr.', 'Cl. Lev. du Fl.'.

Imprimerie de J.-Bie. Nossert, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.